

REPUBLIQUE FRANCAISE
LIBERTE - EGALITE- FRATERNITE

SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 DECEMBRE 2023

37 membres en exercice
16 présents – 9 pouvoirs – 25 votants
Convocation adressée et publiée le 29 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 05 décembre à 10 heures 30 le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est assemblé en partie au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78), en présence de Madame Nathalie HENAULT-BARBE, payeur départemental des Yvelines, comptable du Centre de gestion.

Etaient présents :

Laurence BACLE Adjointe au Maire de Villiers-Saint-Frédéric (78) - Marie-Josée BEAULANDE Maire d'Eaubonne (95) - François-Gilles CHATELUS Adjoint au Maire de Versailles (78) - Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Huguette FOUCHE Conseillère régionale, Adjoint au Maire de Montesson (78) - Josette JEAN Conseillère départementale des Yvelines – Maire de Condé-sur-Vesgre (78) - Raoul JOURNO Adjoint au Maire du Plessis-Bouchard (95) - Nicolas KOWBASIUKE Adjoint au Maire de Taverny (95) - Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) - Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) - Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91) - Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) - Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) - Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91).

Pouvoirs :

Marie-Hélène AUBERT Vice-présidente du Conseil départemental des Yvelines - Maire de Jouy-en-Josas (78) donne pouvoir à Martine QUIGNARD Maire de Lainville-en-Vexin (78) - Laetitia BOISSEAU Conseillère départementale du Val d'Oise (95) donne pouvoir à Daniel LEVEL Maire de la commune déléguée de Fourqueux (78) - Dominique BOUGRAUD Présidente déléguée du Conseil départemental de l'Essonne (91) donne pouvoir à Sylvain TANGUY Maire du Plessis-Pâté (91) - Martine CINOSI – GIRARD Conseillère départementale de l'Essonne (91) donne pouvoir à Jean-René MARTEL Adjoint au Maire d'Herblay (95) - Grégory GARESTIER Conseiller départemental des Yvelines – Maire de Maurepas (78) donne pouvoir à Michel DELAMAIRE Adjoint au Maire de Feucherolles (78) - Christian LAGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération de Plaine Vallée, Maire de Piscop (95) donne pouvoir à Sylvie PESLERBE Adjointe au Maire d'Asnières-sur-Oise (95) - Françoise NORDMANN Maire de Beauchamp (95) donne pouvoir à Florence MARY Adjointe au Maire de Soisy sous Montmorency (95) - Alexandra ROSETTI Vice-Présidente de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, Maire de Voisins-le-Bretonneux (78) donne pouvoir à Denise PLANCHON Vice-Présidente de la Communauté de Communes Cœur d'Yvelines, Maire de Neauphle-le-Vieux (78) - Francisque VIGOUROUX Maire d'Igny (91) donne pouvoir à Anne PELLETIER LE BARBIER Maire de Bièvres (91).

Absents, excusés :

Myriam BRENAC Maire de Chavenay (78) - Benjamin CHKROUN Conseiller régional, Adjoint au Maire d'Enghien-les-Bains (95) - Gabriel CRUZILLAC Adjoint au Maire d'Arpajon (91) - Nathalie JAQUEMET Adjointe au Maire de Bougival (78) - Laurent LAMBERT Vice-Président de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, Adjoint au Maire de Pontoise (95) - Cédric PEMBA-MARINE Maire du Port-Marly (78) - Nadine RIBERO Adjointe au Maire d'Athis-Mons (91) - Abdoulaye SANGARE Adjoint au Maire de Cergy (95) - Éric TONDU Maire de Maulette (78) - Dominique VEROTS Maire de Saint-Pierre-du-Perray (91) - Jean-François VIGIER Vice-Président de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay, Maire de Bures-sur-Yvette (91).

Délibération n° 2023-64 portant sur la mise à jour du barème de rémunération des intervenants pour les concours et examens professionnels

Le président,
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication

Publié le 13 décembre 2023

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 05 DECEMBRE 2023

Délibération 2023 – 64

Objet

Mise à jour du barème de rémunération des intervenants pour les concours et examens professionnels

Le président rappelle que lors de ses séances du 12 décembre 2016 et du 27 mars 2017, le conseil, par délibérations n°2016-59 et n°2017-03 a mis à jour les barèmes de rémunération des intervenants pour les concours et examens professionnels, sur la base des travaux collaboratifs des instances nationales des Centres de gestion visant à harmoniser les pratiques des différents organisateurs sur le territoire national.

Les principes généraux de calcul des rémunérations des intervenants pour l'ensemble des épreuves écrites et des épreuves orales d'admission (obligatoires et facultatives) ont été fixés pour les catégories A, B et C.

Une actualisation du barème national indicatif concernant la rémunération des concepteurs de sujets a été récemment effectuée par la cellule pédagogique nationale pour tenir compte notamment des difficultés que peuvent rencontrer les CDG pilotes des sujets nationaux pour recruter et surtout fidéliser des concepteurs de sujets pour certaines épreuves.

L'expérience a montré en effet que certains sujets paraissaient insuffisamment rémunérés au regard du travail réellement demandé aux concepteurs pour élaborer un sujet et produire un corrigé. Aussi, afin de rendre la conception de sujets plus attractive, il est proposé d'appliquer pour les opérations à venir le barème indicatif national revalorisé, qui fixe un maximum pour la rémunération des concepteurs en fonction du type d'épreuve.

Cette actualisation du barème concerne d'une part la nature des épreuves et le type d'opération, afin de tenir compte des modifications législatives et réglementaires intervenues depuis la dernière actualisation (nouvelles épreuves de la filière Sapeurs-pompiers, modification des épreuves de la filière médico-sociale...). L'actualisation concerne d'autre part la réévaluation, en tant que de besoin, du nombre d'heures maximum rémunérées pour une conception de sujets épreuve par épreuve.

Sont ainsi revalorisés les tarifs maximums de conception pour les épreuves de composition et de commentaire de texte en raison de l'investissement réclamé par la rédaction d'un (bon) corrigé. Sont également revalorisés les sujets d'étude de cas, particulièrement dans la filière technique (concours de technicien principal de 2e classe, épreuve de projet ou études par option du concours et de l'examen d'ingénieur), ainsi que, plus faiblement, les sujets de QCM (concours externe d'ATSEM par exemple).

Le Conseil d'administration,

- Vu, le code général des collectivités territoriales ;
- Vu, le décret n°2023-6 du 4 janvier 2023 qui modifie les décrets fixant les modalités d'organisation des concours d'accès aux cadres d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs (décret n°2013-646, du 18 juillet. 2013), des éducateurs territoriaux de jeunes enfants (décret n°2013-649 du 18 juillet. 2013), des cadres territoriaux de santé paramédicaux (décret n°2016-1038 du 29 juillet. 2016), des infirmiers territoriaux en soins généraux (décret n°2012-1415 du 18 décembre. 2012) ;
- Vu, le décret n° 2020-1474 du 30 novembre 2022 modifié et ses annexes fixant les modalités d'organisation des concours et des examens professionnels des cadres d'emplois de sapeurs-pompiers professionnels ;
- Vu, ses délibérations, n°2016-59 du 12 décembre 2016 et n° 2017-03 du 27 mars 2017 ;
- Considérant, la proposition d'actualisation du barème national élaboré par la cellule pédagogique nationale ;
- Vu l'exposé du président,

**Après en avoir délibéré,
A l'unanimité des votants,**

- Décide de mettre à jour les barèmes de rémunération des concepteurs de sujets des concours et examens professionnels tels que détaillés dans l'annexe 2 jointe à la présente délibération,
- Précise que ces barèmes évolueront automatiquement avec les modifications des indices ou montants leur servant de base et, le cas échéant, de la durée légale annuelle du temps de travail.

Pour extrait conforme,

Le président,



Daniel LEVEL
Maire de la commune déléguée de Fourqueux

Annexe financière 2 : Grille de rémunération des concepteurs de sujets
Actualisation au 05/07/2023

TYPE D'EPREUVE	CONCOURS / EXAMENS PROFESSIONNELS	Nombre d'heures maximum	Taux unitaire brut
Bureautique (épreuve pratique) / sujet complet	Adjoint administratif principal de 2e classe (externe, interne, 3e voie)	4	30,06 €
Commentaire portant sur un sujet d'ordre général Commentaire de texte (écrit)	Attaché de conservation du patrimoine (externe, interne, 3e voie) Directeur de PM (interne)	14	30,06 €
Commentaire de texte (oral)	Adjoint du patrimoine principal de 2e classe (externe) Bibliothécaire (externe-interne) Attaché de conservation du patrimoine (externe-interne) Adjoint d'animation principal de 2e classe (interne)	2 (par texte)	30,06 €
Composition Dissertation	Attaché territorial (externe) Bibliothécaire (externe) Attaché de conservation du patrimoine (externe, 3e voie) Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1re et 2e catégories (spécialité arts plastiques) (externe) Directeur de police municipale (externe)	14	30,06 €
Épreuve d'écriture ou d'analyse musicale, chorégraphique ou dramaturgique	Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1re et 2e catégories (spécialité musique) (interne)	10	30,06 €
Epreuves pratiques (en fonction des spécialités et / options)	Adjoint technique principal de 2e classe (interne, 3e voie)	Entre 2h et 12h	30,06 €
Etude de cas, filière technique, Catégorie B	Technicien principal de 2ème classe (interne et 3e voie)	18	30,06 €
Etude de cas, Résolution d'un cas pratique (écrit) - Catégorie A et B hors filière technique	Bibliothécaire (interne) Directeur d'établissement d'enseignement artistique (spécialité musique) (interne) Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 2e catégorie (spécialité musique) (examen PI) Chef de service de PM (examen PI)	14	30,06 €
Dossier à commenter (oral)	Adjoint du patrimoine principal de 2e classe (interne)	6	30,06 €
Français / explication de texte	Adjoint administratif principal de 2e classe (externe, interne, 3e voie) Gardien-brigadier de police municipale	6	30,06 €
Langues (écrit)	Adjoint administratif principal de 2e classe (externe, interne, 3e voie) Adjoint du patrimoine principal de 2e classe (externe, interne, 3e voie) Bibliothécaire (externe, interne) Assistant d'enseignement artistique (interne, 3e voie) Assistant d'enseignement artistique principal de 2e classe (interne, 3e voie) Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (externe, interne, 3e voie) Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2e classe (externe, interne, 3e voie) Ingénieur (interne)	3	30,06 €
Langues (oral)	Chef de service de police municipale (externe, interne) Attaché de conservation du patrimoine (externe, interne, 3e voie) Ingénieur (externe) Attaché territorial (externe, interne, 3e voie) Conseiller socio-éducatif (externe) Conseiller des APS (externe, interne) Directeur de PM (externe, interne) Professeur territorial d'enseignement artistique (interne) Directeur d'établissement d'enseignement artistique (externe, interne) Capitaine SPP (externe, interne) Lieutenant de 1e classe SPP (externe, interne) Lieutenant de 2e classe SPP (interne)	1,5 (par texte)	30,06 €
Mathématiques	Agent de maîtrise (externe)	6	30,06 €
Mathématiques	Ingénieur (interne)	12	30,06 €
Physique	Ingénieur (interne)	12	30,06 €

Annexe financière 2 : Grille de rémunération des concepteurs de sujets
Actualisation au 05/07/2023

TYPE D'EPREUVE	CONCOURS / EXAMENS PROFESSIONNELS	Nombre d'heures maximum	Taux unitaire brut
Note (ou rapport) avec propositions cat A (4h / 5h)	<p>Attaché territorial (interne, 3ème voie) Attaché principal (examen AG) Ingénieur (externe, interne) Ingénieur (examen PI alinéa 1) Conseiller des APS (interne) Directeur de PM (externe, interne) Commandant SPP (examen AG) - doit normalement être supprimé Capitaine SPP (externe, interne) Conseiller socio-éducatif (externe)</p>	18	30,06 €
Note (ou rapport) avec propositions - catégorie A et B (3h)	<p>Rédacteur principal de 2e classe (externe, interne, 3e voie) Rédacteur principal de 2e classe (examens PI et AG) Rédacteur principal de 1e classe (examen AG) Technicien principal de 2e classe (externe, interne, 3e voie) Technicien principal de 2e classe (examens PI et AG) Technicien principal de 1e classe (examen AG) Educateurs des APS principal de 2e classe (examens PI et AG) Educateur des APS principal de 1e classe (examen AG) Conseiller des APS (interne) Chef de service de PM (externe, interne, 3e voie) Chef de service de PM principal de 2e classe (examen AG) Chef de service de PM principal de 1e classe (examen AG) Directeur de PM (examen PI) Animateur principal de 2e classe (externe, interne, 3e voie) Animateur principal de 2e classe (examens AG et PI) Animateur principal de 1e classe (examen AG) Lieutenant hors-classe de SPP (examen AG) Lieutenant de 1e classe SPP (externe, interne) Lieutenant de 2e classe SPP (interne)</p>	16	30,06 €
Note (ou rapport) sans proposition (4h)	<p>Attaché (externe) Bibliothécaire (externe) Attaché de conservation du patrimoine (externe, interne et 3e voie) Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1re et 2e catégories (spécialité arts plastiques) (externe, interne) Conseiller des APS (externe)</p>	14	30,06 €

**Annexe financière 2 : Grille de rémunération des concepteurs de sujets
Actualisation au 05/07/2023**

TYPE D'EPREUVE	CONCOURS / EXAMENS PROFESSIONNELS	Nombre d'heures maximum	Taux unitaire brut
Note (ou rapport) sans proposition (3h)	Rédacteur (externe, interne, 3e voie) Technicien (interne, 3e voie) Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1 ^{ère} catégorie (spécialité arts plastiques) (examen PI) Directeur d'établissement d'enseignement artistique de 1 ^{re} et 2 ^e catégories (spécialité arts plastiques) (externe, interne) Bibliothécaire (interne) Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (externe, interne, 3e voie) Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^e classe (externe, interne, 3e voie) Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^e classe (examens PI et AG) Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 1 ^{re} classe Conseiller principal des APS (examen AG) Educatrice des APS (interne, 3e voie) Educatrice des APS (examen PI) Educatrice des APS principal de 2 ^e classe (examen PI) Animateur (interne, 3e voie)	12	30,06 €
Note à partir d'un texte Rapport de police Compte-rendu d'une situation opérationnelle	Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe (interne) Gardien brigadier de police municipale Sergent SPP (interne)	8	30,06 €
Projet ou étude sur dossier	Ingénieur (interne) (8 h) Ingénieur (examen PI alinéa 1) (4h)	26	30,06 €
QCM (45 mn)	ATSEM principal de 2 ^e classe (externe) Agent social principal de 2 ^e classe (concours) Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe (externe, interne)	8	30,06 €
QCM (1h)	Caporal SPP (externe) Sergent SPP (interne) Lieutenant 2 ^e classe SPP (interne)	10	30,06 €
QCM (1h30)	Lieutenant 1 ^e classe SPP (externe, interne)	12	30,06 €
Réponse à des questions à partir d'un dossier (catégorie B)	Technicien (externe) Educatrice des APS (externe) Animateur (externe)	12	30,06 €
Réponses à une série de questions (écrit) Vérification des connaissances (écrit) Questions à réponses courtes ou tableaux ou graphiques (écrit) Questionnaire à réponse ouverte courte (QROC)	Rédacteur (externe) Rédacteur principal de 2 ^e classe (externe, interne, 3e voie) Adjoint du patrimoine principal de 2 ^e classe (externe, 3e voie) Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques (externe) Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^e classe (interne, 3e voie) Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2 ^e classe (examen PI) Conseiller des APS (externe) Animateur (externe) Animateur principal de 2 ^e classe (interne et 3e voie) Chef de service de PM (externe, interne, 3e voie) Chef de service de PM (examen PI) Directeur de PM (externe et interne) Directeur de PM (examen PI) Adjoint technique principal de 2 ^e classe (externe, interne, 3e voie) Adjoint technique principal de 2 ^e classe des établissements d'enseignement (externe, interne, 3e voie) Agent de maîtrise (externe, interne, 3e voie) Adjoint d'animation principal de 2 ^e classe (externe, 3e voie) Capitaine de SPP (externe, interne)	10	30,06 €

REÇU EN PREFECTURE
le 13/12/2023
Application agréée E-legalite.com
99_DE-078-287800544-20231213-52-DE

Annexe financière 2 : Grille de rémunération des concepteurs de sujets
Actualisation au 05/07/2023

TYPE D'EPREUVE	CONCOURS / EXAMENS PROFESSIONNELS	Nombre d'heures maximum	Taux unitaire brut
Réponses à une série de questions (oral)	Adjoint administratif principal de 2e classe (interne, externe, 3e voie) Attaché de conservation du patrimoine (interne, externe, 3e voie) Directeur de PM (droit pénal) Educateur des APS - Educateur des APS principal de 2ème classe (épreuve pédagogique) Adjoint du patrimoine principal de 2e classe - Traitement automatisé de l'information (externe, interne, 3e voie) Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques - Traitement automatisé de l'information (externe, interne, 3e voie) Assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe - Traitement automatisé de l'information (externe, interne, 3e voie) Bibliothécaire - Traitement automatisé de l'information (externe, interne)	2	30,06 €
3 à 5 questions à partir d'un dossier Résolution d'un cas pratique Cas pratique - catégorie C	Adjoint administratif principal de 2e classe (examen AG) Adjoint technique principal de 2e classe (examen AG) Adjoint du patrimoine principal de 2e classe (externe, interne, 3e voie, examen AG) Agent social principal de 2e classe (examen AG) ATSEM principal de 2e classe (3e voie) Adjoint technique principal de 2ème classe des établissements d'enseignement (externe, interne, 3e voie) Agent de maîtrise (externe, interne, 3e voie) Adjoint d'animation principal de 2e classe (externe, interne, 3e voie, examen AG)	10	30,06 €
Tableau numérique	Adjoint administratif principal de 2e classe (externe, interne, 3e voie)	12	30,06 €